

Mentions de danger et conseils de prudence :



DANGER

H360D : Peut nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280A : Porter des gants de protection.

P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée; consulter un médecin.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour produits dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

SOLO BLOX est un appât prêt à l'emploi sous forme de bloc exclusivement autorisé comme rodenticide pour la lutte de contrerats bruns dans les égouts.

SOLO BLOX est destiné exclusivement à des utilisateurs professionnels.

Consignes d'utilisation :

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (+33 (0)1 45 42 59 59)».

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1:2003) pendant la phase de manipulation du produit.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Les postes d'appâtages doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par les saletés.



**Appât rodenticide (TP14) prêt à l'emploi,
sous forme de blocs paraffinés.**

**Appât prêt à l'emploi sous forme de bloc exclusivement
autorisé comme rodenticide pour la lutte de contrerats
rats bruns (*Rattus norvegicus*) dans les égouts.**

**Substance active: Brodifacoum 0,05 g/kg (0,005 % m/m)
(N° CAS : 56073-10-0)**

**USAGE RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS
DE LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS**

Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

L'utilisation d'un biocide doit se faire en toute
sécurité et dans le respect de l'environnement.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et
les informations concernant le produit.

No. d'autorisation : FR-2018-0109

**POIDS NET : 10kg
Blocs individuels de 200 g**

Titulaire de l'autorisation :
Bell Laboratories Netherlands B.V.
De Cuserstraat 93,
1081CN Amsterdam
Pays-Bas
Email: emea@bellabs.com

Fabricant :
 **Bell**
LABORATORIES, INC.
3699 Kinsman Blvd.
Madison, WI 53704
États-Unis
www.bellabs.com
FABRIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS

Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant. Le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

Instructions d'emploi :

Utilisation à Égouts :

Appât prêt à l'emploi sous forme de bloc exclusivement autorisé comme rodenticide pour la lutte de contrerats rats bruns (*Rattus norvegicus*) dans les égouts.

Rats : jusqu'à 200g d'appât par plaque d'égout.

Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

Mesures de gestion des risques :

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement :

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas de :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Dangereux pour la faune.

Centre antipoison: +33 (0)1 45 42 59 59

Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage :

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage :

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Durée de conservation : 18 mois

